

FCP de droit français

**QUADRIGE FRANCE
SMALLCAPS**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2019

Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : KPMG Audit

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	11
5. Certification du Commissaire aux Comptes	13
6. Comptes de l'exercice	18
7. Annexe(s)	35
Caractéristiques de l'OPC (suite)	36

Information Clé pour l'Investisseur

QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance d'investir ou non.

Code ISIN Part C : FR0011466093

Dénomination de l'OPCVM : QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est d'optimiser la performance, sur une période d'au moins 5 ans, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire basée sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations qui font de l'innovation un catalyseur de leur développement et ce sans référence à un indice. Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée, à posteriori, à l'indicateur composite suivant : pour 10% l'indice Euronext Growth All Share Index dividendes réinvestis et pour 90% l'indice CAC Small dividendes réinvestis.

Le Fonds est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés ayant ou ambitionnant à une position de « leadership » sur une ou plusieurs activités de niche, un avantage concurrentiel éprouvé, une forte génération de flux de trésorerie, un bilan solide ou un historique de résultats offrant une bonne visibilité à moyen terme. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives et quantitatives à partir de sources internes et externes des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens, tout en privilégiant les actions françaises, en orientant les investissements vers des sociétés innovantes dont leurs ruptures technologiques, industrielles et commerciales leur permettent d'accroître leur marge et qui réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires à l'export.

Le Fonds étant éligible au PEA et au PEA PME, il respecte un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA PME. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif sur des actions des pays de l'Union Européenne dont 20% maximum dans des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros,
- 10% maximum de son actif sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente d'une autre agence de notation). En cas de dégradation de la notation, le Fonds cédera la ou les positions visée(s),
- 10% maximum de son actif dans des OPCVM de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10%). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions.

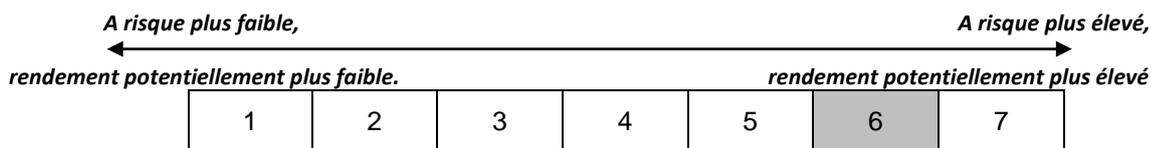
Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J).

Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré non férié de la Bourse de Paris.

Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et rendement



L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.

Le niveau 6 de l'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions, taux et crédits qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 6 ne permet pas de garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

INOCAPGestion

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

Risque de crédit : le Fonds peut investir dans des produits de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation et le risque accru de leur défaillance, la valeur des supports peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

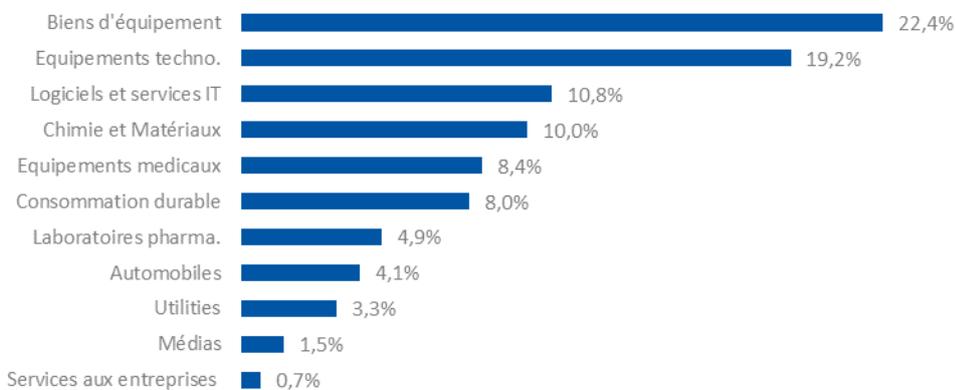
Quadrige France Smallcaps : Le 03 Janvier 2019 : Changement de dépositaire et du délégataire administratif et comptable. Le nouveau dépositaire de l'OPCVM est Caceis Bank et le nouveau délégataire comptable est Caceis Fund Administration.

3. RAPPORT DE GESTION

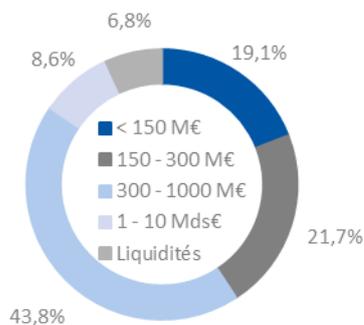
10 premières positions du fonds Quadrige France Smallcaps au 31/12/2019 :

- ECA | 8,12%
- PCAS | 7,06%
- Actia | 6,12%
- Pharmagest | 6,02%
- SES-Imagotag | 5,84%
- Chargeurs | 5,37%
- Lectra | 4,61%
- Wallix | 4,20%
- Akwel | 4,12%
- Prodways | 3,59%

Répartition sectorielle du fonds Quadrige France Smallcaps au 31/12/2019 :



Répartition du fonds Quadrige France Smallcaps par capitalisation boursière au 31/12/2019 :



Evolution de la capitalisation moyenne pondérée du fonds Quadrige France Smallcaps au cours de l'exercice 2019 :

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Capi. Moyenne en M €	505	496	441	456	440	435	391	400	516	564	443	542

Evolution du taux d'exposition action du fonds Quadrige France Smallcaps au cours de l'exercice 2019 :

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
Taux d'exposition	90,9%	91,1%	96,4%	95,6%	99,4%	97,0%	91,7%	96,4%	91,9%	97,4%	91,6%	93,2%

Le fonds Quadrige France Smallcaps au 31 décembre 2019 a une exposition de 79,25% aux titres éligibles au PEA-PME.

Sur l'ensemble de l'année 2019, Quadrige France Smallcaps enregistre une performance de +32,02% pour la part C et

+33,62% pour la part I, en comparaison à l'indicateur de référence (90% CAC Small dividendes réinvestis +10% Euronext Growth) qui a enregistré une performance de +17,11%.

Au 31 décembre 2019, la valeur liquidative de la part C, s'établit à 214,75€, et à 83 908,04€ pour la part I.

Ci-dessous l'évolution de la valeur liquidative et de l'actif net de Quadriga France Smallcaps, au cours de l'année 2019 :

Part C :

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
VL Part C	183,85	185,13	192,24	207,8	194,03	208,54	202,14	192,2	193,5	194,23	205,53	214,75
Actif net en M€	33,74	35,17	37,10	39,22	34,39	37,04	36,14	33,91	33,99	34,10	38,19	41,34

Part I :

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
VL Part I	71 049,52	71 610,31	74 430,82	80 539,75	75 277,62	80 985,10	78 583,64	74 794,48	75 376,75	75 735,95	80 218,70	83 908,04
Actif net en M€	0,25	0,25	0,26	0,18	0,16	0,18	0,17	0,16	0,16	0,17	0,14	0,14

Durant l'année 2019, le fonds a tiré profit de la solide contribution de certaines convictions telles que ECA, SES-Imagotag, Evolis, Virbac et Soitec.

ECA (+196,7%*) est une ETI industrielle adressant les marchés de la robotique, de la simulation et de l'aéronautique. ECA a remporté en mars un contrat historique dans la robotique navale, qui s'élève à 450 M€ sur 8 ans, soit plus de 4 années de CA. Dans le cadre de ce contrat, ECA va intégrer ses systèmes de drones aériens, sous-marins et de surface aux chasseurs de mines développés par Naval Group pour les marines belge et néerlandaise. Le gain de cet appel d'offres consacre la technologie développée par ECA comme la technologie du futur pour les marines militaires. Ainsi, ce contrat ouvre la voie à de nombreuses autres opportunités pour ECA. Plusieurs autres marines internationales seront amenées à remplacer prochainement leurs solutions. Par ailleurs, au-delà du gain de ce contrat, ECA continue d'afficher une solide dynamique commerciale. Sur les neuf premiers mois de 2019, ses ventes sont en croissance organique de +18%.

SES-Imagotag (+58,9%*), le leader mondial des étiquettes digitales pour la grande distribution, a poursuivi en 2019 sa trajectoire de croissance en Europe et aux USA en maintenant un excellent rythme de prises de commandes. Celles-ci progressent de +17% sur neuf mois, dont +97% au 3ème trimestre. SES-Imagotag a remporté le deuxième plus gros contrat de son histoire, sur le marché américain. Ce contrat majeur d'une valeur de 100 M\$ prévoit le déploiement d'étiquettes électroniques dans plus de 1 000 magasins sur 4 ans. Il valide le début de l'adoption des étiquettes électroniques par les distributeurs aux Etats-Unis. C'est une grande première ! Cette conquête commerciale, exclusive, valide le positionnement extrêmement différenciant de SES-imagotag. Pour rappel, SES-Imagotag vise 400 M€ de CA en 2020 puis 800 M€ en 2022. Les profits pourraient être multipliés par plus de 10x en 4 ans.

Evolis (+51,2%*) est une ETI française, industrielle et très internationale qui a réalisé un CA de 82 M€ en 2018, dont 90% à l'export. En l'espace de 15 ans, Evolis a su conquérir environ 30% de son marché pour devenir leader mondial des imprimantes pour cartes plastiques, avec une base installée de 360 000 imprimantes permettant l'émission de 740 millions de cartes personnalisées chaque année. Après plus de 13 années de cotation, les 5 dirigeants-fondateurs, qui détenaient 63% du capital, ont lancé une OPA assortie d'une prime de 23%, avec une volonté affichée de sortie de cote. A l'issue de l'opération, qui s'est clôturée en octobre, les dirigeants détenaient 80,7% du capital.

Virbac (+30,3%*) a relevé à 3 fois ses objectifs annuels au cours de l'année 2019. La société confirme ainsi la reprise d'un cercle vertueux avec, à la clé, une sensible accélération de sa croissance organique, un renforcement de 300 bps de sa rentabilité qui devrait dépasser 13%, ainsi qu'une forte diminution de son endettement. Cette dynamique favorable devrait se poursuivre en 2020. L'ensemble des actions entreprises au cours des 18 derniers mois devraient être à l'origine d'une rentabilité normative plus élevée, qui pourrait tendre vers 20% d'ici 5 ans.

Soitec (+19,6%*), fabricant de semi-conducteurs, a poursuivi son impressionnante dynamique de croissance (+30% au SI 2019/20), malgré des sanctions américaines contre l'équipementier télécoms chinois Huawei. Cette dynamique s'explique par à une technologie très différenciante répondant aux grandes évolutions des smartphones, du secteur de l'automobile, IOT et des infrastructures.

A contrario, certaines convictions ont contre performé et pesé sur la performance du fonds : Haulotte et Manitou.

Haulotte (-38,1%*) est le leader européen de la nacelle élévatrice avec un CA de 556 M€ en 2018. Malgré une solide dynamique de son activité durant le premier semestre (+20%), le titre a été pénalisé par le ralentissement de ses prises de commandes au second semestre en raison de l'attentisme de grands loueurs en Europe impactant ainsi, à la baisse, les objectifs annuels.

Manitou (-16,7%*) est le leader mondial des chariots télescopiques avec un CA 2018 de 1,88Mrds €. La société a pâti de la poursuite d'une sensible contraction de ses prises de commandes malgré la forte dynamique de ses ventes (+24%) et de ses profits (+43%) au cours du premier semestre ainsi que la confirmation de ses objectifs annuels.

*Performance annuelle de la valeur dans le fonds sur l'année 2019.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SOLOCAL GROUP	4 555 951,70	5 285 515,13
SOITEC SA	3 040 523,82	4 905 205,20
SG MONETAIRE PLUS 3D	4 678 474,98	2 779 995,44
CEGEDIM	1 904 067,56	1 893 644,64
VIRBAC SA	1 545 047,07	2 170 422,70
CHARGEURS INTERNATIONAL	1 910 204,41	1 571 978,07
LECTRA	1 982 008,25	1 331 778,83
MANITOU BF	1 695 187,32	1 594 615,86
LATECOERE	1 651 890,66	1 630 542,38
GUERBET	1 937 559,73	1 077 553,00

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

• TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - **Prêts de titres :**
 - **Emprunt de titres :**
 - **Prises en pensions :**
 - **Mises en pensions :**

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - **Change à terme :**
 - **Future :**
 - **Options :**
 - **Swap :**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (**) <p style="text-align: center;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: center;">Total</p>	

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (***) . Autres revenus <p style="text-align: center;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: center;">Total des frais</p>	

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

INOCAP a retenu une approche multicritères pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse. Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs et dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques que d'instruments. Les critères d'analyse portent notamment sur la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs, leur capacité à organiser des rencontres avec les sociétés, la rapidité, la qualité de traitement et d'exécution des ordres ainsi que les coûts d'intermédiation. Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet.

• FRAIS D'INTERMEDIATION

La société de gestion élabore un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation mentionné à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion.

• EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La "politique de vote" et le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 321-132 et suivants du Règlement Général de l'AMF être consultés, au siège social de la société de gestion sur simple demande. Le détail de la politique de vote de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com.

• COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément à l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

• UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Dans la lignée de l'information prévue à l'article 321-131 du Règlement Général de l'AMF, il est précisé que l'OPCVM n'investit sur aucun instrument financier émis ou géré par la société de gestion INOCAP Gestion.

• METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 92,56%.

• REMUNERATIONS

La société de gestion dispose d'une politique de rémunération conforme aux dispositions de la directive européenne 2014/91/UE (« Directive UCITS V ») et articles y afférents du Règlement Général AMF qui s'appliquent aux OPCVM. La politique de rémunération favorise une gestion des risques saine et efficace et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque des OPCVM qu'elle gère. La société de gestion a mis en place les mesures adéquates permettant de prévenir tout conflit d'intérêts. La politique de rémunération s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion considérés comme ayant un impact matériel sur le profil de risque des OPCVM et identifiés chaque année comme tels au moyen d'un processus associant la Direction Générale, les équipes

de risque et la conformité. Le personnel de la société de gestion ainsi identifié perçoit une rémunération comprenant de façon équilibrée une composante fixe et une composante variable, faisant l'objet d'un examen annuel et basé sur la performance individuelle et collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire. La politique de rémunération est approuvée par la direction générale de la société de gestion. Le détail de la politique de rémunération de la société de gestion est disponible sur le site internet de la société : www.inocapgestion.com. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la société de gestion. Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 1 765 K€ pour la rémunération fixe des collaborateurs et 109 K€ pour la rémunération variable des collaborateurs. Cette rémunération concerne l'ensemble du personnel de la société de gestion. Aucun OPCVM géré n'a versé une quelconque rémunération aux collaborateurs de la SGP. Le montant agrégé des rémunérations variables allouées aux membres du personnel visés à l'article L. 533-22-2 du code monétaire et financier est d'environ 90 K€. Il n'a été apporté aucune modification substantielle de la politique de rémunération de la société de gestion au cours de l'année. La mise en œuvre de la politique de rémunération fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne centrale et indépendante qui vise à vérifier le respect de la politique de rémunération.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

INOCAP Gestion
19, rue de prony – 75017 PARIS

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS
Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A. société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directorat et conseil de surveillance. Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080101 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social : KPMG S.A. Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z775 726 417 R.C.S. Nanterre TVA Union Européenne FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS

19, rue de Prony - 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 avril 2020

KPMG S.A.



Gérard Gaultry
Associé

6. COMPTES ANNUELS

• BILAN en EUR

ACTIF

	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations nettes		
Dépôts		
Instruments financiers	40 856 633,70	29 293 581,60
Actions et valeurs assimilées	38 675 759,27	29 008 239,80
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	38 675 759,27	29 008 239,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	2 180 874,43	285 341,80
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 180 874,43	285 341,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
Créances		722 570,76
Opérations de change à terme de devises		
Autres		722 570,76
Comptes financiers	794 513,21	619 131,56
Liquidités	794 513,21	619 131,56
Total de l'actif	41 651 146,91	30 635 283,92

PASSIF

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capital	43 167 297,75	32 326 247,74
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 372 963,44	-1 354 135,09
Résultat de l'exercice (a, b)	-313 375,29	-756 419,61
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	41 480 959,02	30 215 693,04
Instruments financiers		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Dettes	170 187,89	419 590,88
Opérations de change à terme de devises		
Autres	170 187,89	419 590,88
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
Total du passif	41 651 146,91	30 635 283,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

- **HORS BILAN en EUR**

	31/12/2019	31/12/2018
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	31/12/2019	31/12/2018
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	565 360,12	458 721,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
Total (1)	565 360,12	458 721,63
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	4 524,87	1 312,06
Autres charges financières		3 357,04
Total (2)	4 524,87	4 669,10
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	560 835,25	454 052,53
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	866 867,77	1 508 282,94
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-306 032,52	-1 054 230,41
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-7 342,77	297 810,80
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-313 375,29	-756 419,61

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix de marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers sont valorisés au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Cependant, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité du Fonds sont évalués au cours de change du jour. Source : fixing BCE.

En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En cas d'absence de cotation le jour de l'évaluation ou d'une cotation non réaliste, les instruments financiers sont évalués à leur valeur probable de négociation. Les évaluations et leurs justifications sont placées sous la responsabilité de la Société de Gestion et sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 2,40% TTC part C1.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,20% TTC part C2.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Part C1	Part C2
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	31/12/2019	31/12/2018
Actif net en début d'exercice	30 215 693,04	76 971 679,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	16 566 645,00	11 706 658,88
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 071 013,93	-36 630 636,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 676 224,18	9 393 957,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 793 153,03	-9 363 050,36
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-9 227,51	-41 481,00
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	11 201 823,79	-20 767 204,58
Différence d'estimation exercice N	394 063,09	-10 807 760,70
Différence d'estimation exercice N-1	10 807 760,70	-9 959 443,88
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-1		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-306 032,52	-1 054 230,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
Actif net en fin d'exercice	41 480 959,02	30 215 693,04

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées		
Titres de créances		
Titres de creances		
TOTAL Titres de créances		
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Actions et valeurs assimilées		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers		
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Actions		
TOTAL Opérations de couverture		
Autres opérations		
Actions		
TOTAL Autres opérations		

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							794 513,21	1,92
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	794 513,21	1,92								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

							Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	31/12/2019
Créances		
Total des créances		
Dettes	Achats à règlement différé	81 569,04
	Frais de gestion	81 706,85
	Autres dettes	6 912,00
Total des dettes		170 187,89

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	83 870,912	16 566 645,00
Parts rachetées durant l'exercice	-75 792,106	-14 931 025,58
Solde net des souscriptions/rachats	8 078,806	1 635 619,42
Part I		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-1,792	-139 988,35
Solde net des souscriptions/rachats	-1,792	-139 988,35

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Part C	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part I	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	

• **FRAIS DE GESTION**

	31/12/2019
Part C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	857 704,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 251,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

• **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	31/12/2019
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPÔTS DE GARANTIE**

	31/12/2019
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	31/12/2019
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-313 375,29	-756 419,61
Total	-313 375,29	-756 419,61

	31/12/2019	31/12/2018
Part C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-313 861,01	-755 655,87
Total	-313 861,01	-755 655,87

	31/12/2019	31/12/2018
Part I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	485,72	-763,74
Total	485,72	-763,74

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	31/12/2019	31/12/2018
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 372 963,44	-1 354 135,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-1 372 963,44	-1 354 135,09

	31/12/2019	31/12/2018
Part C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 368 154,29	-1 328 436,19
Total	-1 368 154,29	-1 328 436,19

	31/12/2019	31/12/2018
Part I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 809,15	-25 698,90
Total	-4 809,15	-25 698,90

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31/12/2015	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Actif net Global en EUR	21 497 982,62	87 159 014,45	76 971 679,53	30 215 693,04	41 480 959,02
QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C					
Actif net en EUR	21 497 982,62	87 159 014,45	76 971 679,53	29 994 715,33	41 336 049,83
Nombre de titres	128 109,183	379 020,738	296 949,668	184 397,374	192 476,180
Valeur liquidative unitaire en EUR	167,80	229,95	259,20	162,66	214,75
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	21,72	33,62	31,07	-7,20	-7,10
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-0,84	-1,31	-4,30	-4,10	-1,63
QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I					
Actif net en EUR				220 977,71	144 909,19
Nombre de titres				3,519	1,727
Valeur liquidative unitaire en EUR				62 795,59	83 908,04
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR				-7 302,90	-2 784,68
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat				-217,03	281,25

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
ACTIELEC TECHNOLOGIE	EUR	589 101	2 539 025,31	6,12
AKWEL SA	EUR	84 702	1 710 980,40	4,12
ALBIOMA	EUR	52 970	1 377 220,00	3,32
BENETEAU	EUR	99 177	1 074 086,91	2,59
BOIRON	EUR	18 568	675 875,20	1,63
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	129 000	2 229 120,00	5,37
EKINOPS	EUR	186 597	1 233 406,17	2,97
EXEL INDUSTRIES	EUR	26 884	1 252 794,40	3,02
FIGEAC AERO	EUR	6 515	60 589,50	0,15
GUERBET	EUR	24 077	994 380,10	2,40
HAULOTTE GROUP	EUR	158 005	837 426,50	2,02
INFOTEL	EUR	2 932	117 133,40	0,28
LECTRA	EUR	85 544	1 911 908,40	4,61
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	33 741	1 013 917,05	2,44
LUMBIRD SA	EUR	39 083	594 061,60	1,43
MERSEN	EUR	21 139	721 896,85	1,74
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	21 275	1 161 615,00	2,80
OREGE	EUR	211 785	279 556,20	0,67
PCAS SA	EUR	225 217	2 927 821,00	7,06
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	41 234	2 498 780,40	6,02
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	552 840	1 487 139,60	3,59
ROBERTET	EUR	1 319	1 217 437,00	2,93
SES IMAGOTAG SA	EUR	76 384	2 421 372,80	5,84
SOCIETE ECA	EUR	103 276	3 366 797,60	8,13
SOGECLAIR	EUR	8 819	258 396,70	0,62
STAFF AND LINE	EUR	9 700	722 650,00	1,74
VIRBAC SA	EUR	5 712	1 350 888,00	3,26
WALLIX GROUP SA	EUR	118 000	1 744 040,00	4,20
YMAGIS	EUR	340 859	613 546,20	1,48
TOTAL FRANCE			38 393 862,29	92,55
LUXEMBOURG				
ARCURE SA	EUR	66 173	281 896,98	0,68
TOTAL LUXEMBOURG			281 896,98	0,68
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			38 675 759,27	93,23
TOTAL Actions et valeurs assimilées			38 675 759,27	93,23

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
SG MONETAIRE PLUS 3D	EUR	92	2 180 874,43	5,26
TOTAL FRANCE			2 180 874,43	5,26
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 180 874,43	5,26
TOTAL Organismes de placement collectif			2 180 874,43	5,26
Dettes			-170 187,89	-0,41
Comptes financiers			794 513,21	1,92
Actif net			41 480 959,02	100,00

QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part I	EUR	1,727	83 908,04	
QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS Part C	EUR	192 476,180	214,75	

7. ANNEXE (S)

Information Clé pour l'Investisseur

QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance d'investir ou non.

Code ISIN Part I : FR0013280898

Dénomination de l'OPCVM : QUADRIGE FRANCE SMALLCAPS

Dénomination de la Société de Gestion : INOCAP Gestion SAS

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est d'optimiser la performance, sur une période d'au moins 5 ans, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire basée sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations qui font de l'innovation un catalyseur de leur développement et ce sans référence à un indice. Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée, à posteriori, à l'indicateur composite suivant : pour 10% l'indice Euronext Growth All Share Index dividendes réinvestis et pour 90% l'indice CAC Small dividendes réinvestis.

Le Fonds est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie d'investissement est basée sur le « stock picking » de sociétés ayant ou ambitionnant à une position de « leadership » sur une ou plusieurs activités de niche, un avantage concurrentiel éprouvé, une forte génération de flux de trésorerie, un bilan solide ou un historique de résultats offrant une bonne visibilité à moyen terme. La Société de Gestion réalise ses propres analyses qualitatives et quantitatives à partir de sources internes et externes des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euros. L'ensemble des secteurs économiques peut être représenté sans contrainte d'exposition. Le Fonds peut intervenir sur tous les marchés européens, tout en privilégiant les actions françaises, en orientant les investissements vers des sociétés innovantes dont leurs ruptures technologiques, industrielles et commerciales leur permettent d'accroître leur marge et qui réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires à l'export.

Le Fonds étant éligible au PEA et au PEA PME, il respecte un investissement minimum de 75% en titres éligibles au PEA PME. Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% de son actif sur des actions des pays de l'Union Européenne dont 20% maximum dans des sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros,
- 10% maximum de son actif sur des actions de pays hors de l'Union Européenne,
- 25% maximum de son actif en titres de créance et instruments du marché monétaire du secteur privé ou public libellés en euro, dont la notation, au moment de l'acquisition, ne sera pas inférieure à BBB- (notation S&P ou notation équivalente d'une autre agence de notation). En cas de dégradation de la notation, le Fonds cédera la ou les positions visée(s),
- 10% maximum de son actif dans des OPCVM de tout type de classification

Les titres intégrant des dérivés peuvent être occasionnellement utilisés (dans la limite de 10%). Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA) et aux bons de souscriptions. Il n'y aura pas de surexposition au risque actions.

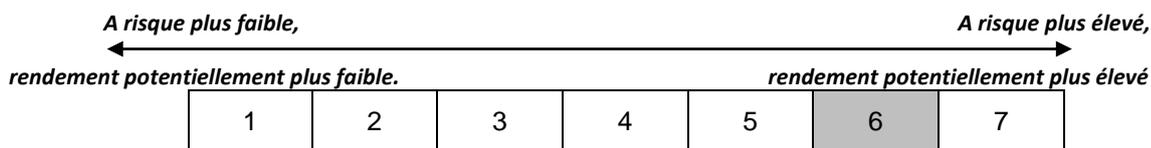
Affectation du résultat : capitalisation des revenus.

Condition de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour par le dépositaire avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J).

Fréquence de valorisation : chaque jour ouvré non férié de la Bourse de Paris.

Recommandation : L'investissement dans le Fonds ne pourrait pas convenir aux souscripteurs potentiels qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et rendement



L'indicateur synthétique présenté ci-dessus traduit le niveau de risque auquel s'expose le souscripteur du Fonds.

Le niveau 6 de l'indicateur de risque reflète l'exposition du Fonds aux marchés actions, taux et crédits qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes. La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Il est à noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe 6 ne permet pas de garantir votre capital tout comme la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les perspectives de gains sont limitées.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur

INOCAPGestion

Risque de crédit : le Fonds peut investir dans des produits de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, notamment de la dégradation de leur notation et le risque accru de leur défaillance, la valeur des supports peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.